



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 octobre 2017**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Sylviane AULAS, Nadine BIARD, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Emmanuel FELLOTT, Laure d'HARCOURT, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI, Charles-Alexandre ORTONNE, Annick THOMASSET

Excusés : Corinne AUCAGNE (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN)
Baptiste CHASSET (a donné pouvoir à Sylviane AULAS)

Secrétaire de séance: Gilles AUTHIER

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance en proposant d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour, ce qui est accepté par le Conseil :

- Point 4 : Délibération - Recours à la Prestation d'Intérim du Centre de Gestion
- Point 5 : Délibération – C.A.E.

Le compte rendu du Conseil municipal du 7 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité après prise en compte d'une remarque concernant l'Abattement Global Brut.

1 – DELIBERATION – Révision des attributions de compensation – Refus de l'imputation de l'AC en section d'investissement

L'attribution de compensation concernant la voirie est versée à ce jour en fonctionnement comme cela avait été demandé par la commune lors de la délibération du Conseil municipal du 3 novembre 2016 (délibération n° 29-03-11-2016). L'Agglo, pour des raisons de budget, souhaiterait que cette attribution soit versée en investissement avec obligation de justifier la dépense de travaux de voirie par présentation de factures.

Compte tenu des contraintes budgétaires de la commune, la souplesse reste nécessaire et il est proposé de conserver le versement de cette attribution en fonctionnement.

Le vote conduit à 14 voix pour et une abstention pour rester dans ce statu quo qu'est le versement de l'attribution de compensation pour la voirie en fonctionnement.

La proposition de délibération qu'avait proposée l'Agglo n'est donc pas validée par le Conseil municipal.

2 – RAPPORT D'ACTIVITE DE L'AGGLO – ANNEE 2016

Monsieur Pierre-Yves BURLLOT présente le résumé du rapport d'activité 2016 de l'Agglo. Celui-ci est consultable en mairie ou sur le site internet de Rivolet.

Cette présentation n'apporte pas de remarque particulière sauf une question sur le plan santé qui ne semble pas être une priorité de l'Agglo.

3 – RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES (RPOS) EAU ET ASSAINISSEMENT (COLLECTIF ET NON COLLECTIF) ET DECHETS – ANNEE 2016

Monsieur Pierre-Yves BURLLOT présente succinctement ces différents rapports consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

Cette présentation n'apporte pas de remarque particulière.

4 – DELIBERATION – Recours à la Prestation d'Intérim du Centre de Gestion du Rhône – Poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe – Aide animateur à l'école

Afin de remplacer Madame Natacha RIVIER qui était en C.A.E. à l'école de Rivolet (école, cantine et garderie), le processus de recrutement a conduit à retenir Madame Chrystelle COMBES.

Compte tenu des réductions drastiques de C.A.E. par le gouvernement, il a fallu trouver une solution permettant d'embaucher Madame COMBES en gardant la possibilité de la rémunérer par l'intermédiaire d'un C.A.E. Cette solution est l'emploi en intérim par le Centre de Gestion.

Monsieur Pierre-Yves BURLLOT propose donc de recruter Madame Chrystelle COMBES sous la forme d'un contrat d'intérim du 25 septembre au 20 octobre 2017 pour 17h30 par semaine.

Après délibération, cette proposition est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

5 – DELIBERATION – C.A.E. – Poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe – Aide animateur à l'école

Grâce à des arguments solides et à la ténacité de Monsieur le maire auprès des différentes instances, le principe de la poursuite du C.A.E. que nous avons précédemment (voir point 4), a été accepté à la différence près d'un financement par l'Etat à hauteur de 50% alors qu'il était de 80% précédemment.

Il est donc proposé de poursuivre le contrat de Madame Chrystelle COMBES sous la forme d'un C.A.E. avec les horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi : 10h30 – 13h30 et 15h30 – 18h00
- Vendredi : 10h30 – 13h30 et 15h30 – 17h30

Soit 21h30 par semaine.

Après délibération, cette proposition est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

6 – INFORMATIONS DIVERSES

6.1. Cérémonie remise des prix fleurissement Pierres Dorées

La cérémonie a lieu à la salle des fêtes le samedi 7 octobre à 14h. Les personnes qui veulent aider sont les bienvenues.

6.2. Changement horaires – Madame Christelle COHARD

Madame Christelle COHARD propose de réaliser le nettoyage de la salle de garderie le soir plutôt que le matin, ce qui est plus rationnel. Il est donc accepté que celui-ci soit réalisé de 18h30 à 19h (18h à 18h30 le vendredi) au lieu de 7h à 7h30. Les horaires de Madame Christelle COHARD sont donc modifiés dans ce sens.

6.3. Ludothèque

Après échanges, il est décidé de renouveler l'abonnement à la ludothèque à raison de 5 jeux par trimestre soit 49 € par trimestre.

6.4. Broyage des végétaux

Quelques demandes ont été faites à la mairie pour le broyage des végétaux. Il est décidé de voir combien de personnes sont intéressées par ce broyage via information dans la Feuille Verte afin de confirmer la journée broyage et éventuellement en fixer la date.

6.5. Cluster Beaujolais

Après présentation du projet de Cluster Beaujolais, il est décidé que Rivolet adhérera à ce cluster sans achat de panneaux, ce qui ne coûtera rien à la commune.

6.6. Réunion « Notre village »

Elle se tiendra le 14 octobre. Les personnes intéressées peuvent y participer.

6.7. Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement

Afin de sensibiliser les conseillers aux difficultés de gestion du budget et à la recherche d'économie du budget de fonctionnement afin de garder quelques possibilités d'investissement, Monsieur Pierre-Yves BURLLOT fait état de la baisse très sensible et continue de la D.F.G. Celle-ci est passée de 73 864 € en 2013 à 43 994 € en 2017 et va encore diminuer en 2018.

6.8. Coût cantine

Dans la suite du point précédent, il est mis en avant les dépenses importantes liées à l'école que sont la cantine et dans une moindre mesure la garderie périscolaire.

Le coût annuel pour le budget communal lié à la cantine scolaire est de plus de 27 000 € ne prenant en compte que les salaires et la consommation d'énergie. Aucune recette ne vient compenser cette dépense, le coût des repas étant géré par le Sou des écoles. Une réflexion est en cours pour voir comment compenser une partie de ce coût.

Le coût annuel pour le budget communal lié à la garderie est de plus de 13 000 € (salaires uniquement) mais avec des recettes d'environ 6 000 € soit un coût net pour la commune de plus de 7 000 €. Là aussi, la réflexion est en cours.

6.9. P.L.U.

Plusieurs demandes de Déclaration Préalables ont été déposées.

3 ont été acceptées : la SCI du Petit Pont, Monsieur CHAINTREUIL (fenêtre), Madame REVERGEON (réfection toiture).

2 ont été refusées : Monsieur GAILLARD (ouverture) – à représenter avec dimensions d'ouvertures conformes au P.L.U., Madame BALLARIO (abri cheval en zone A)

6.10. Cérémonie du 11 novembre

Elle se déroulera à Rivolet. Merci de noter cette date sur vos agendas.

7 – QUESTIONS DIVERSES

7.1. Aire de loisirs

Les toilettes sèches ne sont pas toujours très propres et la lunette des WC est à changer. Il sera demandé aux cantonniers de changer cette lunette et d'y passer régulièrement.

Pour les aménagements nouveaux, l'aire de loisirs de Cogny pourrait servir d'exemple.

7.2. Compostage jardin partagé

Une demande de composteur est faite pour le jardin partagé. Il sera demandé aux cantonniers de faire le nécessaire pour la mise en place de ce composteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.